

« Quel changement ? pourquoi ? comment ? »

Objectifs :

Déterminer de nouvelles trajectoires professionnelles au regard de ses motivations, atouts et compétences. Faire un choix réfléchi, motivé, solide et valider l'ensemble des critères constituant un choix professionnel.

Etre acteur de son projet et se préparer au changement.

- Analyser son **parcours professionnel**
- Redéfinir ses **attentes professionnelles**, l'opportunité du changement
- Clarifier ses **aspirations, valeurs et intérêts** professionnels
- Déterminer ses **atouts et potentialités**
- Faire l'état **des lieux de ses compétences**
- Engager des **démarches actives** pour conforter le projet
- Elargir sa **connaissance des métiers** et des possibles
- Valider la **faisabilité du projet**
- Hiérarchiser ses **priorités**, prendre une décision
- Prendre conscience de ses **compétences transférables**
- Asseoir et défendre sa **motivation**, valoriser ses atouts
- Etablir un **plan d'action** pour concrétiser le projet

Être accompagné au travers d'une véritable méthodologie de construction et de validation d'un projet professionnel réaliste et réalisable.

Particulièrement indiqué pour :

- Les personnes souhaitant définir et se préparer à des perspectives de changement allant de l'évolution professionnelle à la reconversion.
- Les personnes en remise en question profonde de leur situation et de leurs attentes professionnelles
- Les personnes ayant besoin de consolider un projet et d'en assurer la faisabilité
- Les personnes dont la nécessité de changement s'impose à elles et qui ressentent le besoin d'être accompagnées et soutenues dans une situation de transition professionnelle « subie »

Durée et méthodes mobilisées :

20 heures*
d'entretiens
individuels

Des tests et outils adaptés

Rétrospective du parcours professionnel
Portefeuille de compétences
Inventaire de personnalité
Inventaire de valeurs et intérêts professionnels
Entretien d'activation du développement vocationnel de l'adulte
Tests psychotechniques d'aptitudes
Accès à une banque de données et de documentation métiers
Outils et méthodologie de validation de projet

Entretien de
suivi 3 à 6
mois après le
bilan



Modalités de réalisation :

Le bilan de compétences est encadré par l'article R6313-4 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Le bilan de compétences comprend systématiquement trois phases :

- une *phase préliminaire*, dont l'enjeu est de préciser la demande et le besoin du bénéficiaire qui auront été analysés au préalable lors d'un entretien de premier contact avec le conseiller-bilan afin de lui proposer l'accompagnement adapté et de déterminer le contenu, la durée* et les modalités de réalisation du bilan de compétences
- une *phase d'investigation*, dont l'enjeu est de construire et conforter un projet professionnel, d'élaborer des pistes alternatives à sa présente situation
- une *phase de conclusion*, dont l'enjeu est de s'approprier les résultats et conclusions du bilan de compétences, apprécier les éléments de faisabilité du projet, déterminer un plan d'action et les étapes à suivre pour le concrétiser

Le cadre légal du bilan de compétences ainsi que la déontologie du psychologue garantissent la confidentialité des échanges, résultats et conclusions du bilan de compétences. Le caractère volontaire du bénéficiaire est validé en amont du bilan de compétences.

La formation est dispensée selon les conditions générales, moyens pédagogiques et techniques suivants :

- La formation est délivrée par un **interlocuteur unique**, psychologue du travail, auprès du stagiaire
- La formation est constituée d'**entretiens individuels et de travaux personnels dirigés** et suivis par le psychologue du travail
- Les entretiens individuels ont lieu **en présentiel** au sein des locaux de l'organisme de formation Ma Vie Pro, répartis en plusieurs séances s'étalant généralement sur 8 à 15 semaines. La planification du bilan est estimée en fonction du contenu, des besoins et de la disponibilité du bénéficiaire, garantissant ainsi la qualité de la prestation délivrée.
- Les conditions d'accueil permettent le **respect de la confidentialité** des échanges entre le stagiaire et le psychologue du travail.
- Les locaux de l'organisme de formation Ma Vie Pro sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**

Modalités d'évaluation :

Les résultats de l'action seront appréciés par le psychologue du travail délivrant la formation auprès du stagiaire au travers d'une grille d'évaluation nommée « **Evaluation des acquis et de la progression du bénéficiaire durant la prestation de formation** » concernant les dispositions préalables à la prestation / les objectifs atteints au cours de la prestation / les aptitudes développées ou constatées en termes de ressources personnelles

A l'issue de la formation, une **synthèse détaillée** rédigée par le conseiller – psychologue du travail sera transmise au stagiaire. Elle comprend : le contexte de la demande et les objectifs du bilan de compétences / les résultats de la phase d'investigation / une conclusion générale

Tarif :

Le prix du bilan de compétences est fixé à **1960 euros** TTC pour une base de 20 heures.

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Financements possibles :

CPF (en cours), employeur, financement personnel

* Possibilité d'ajuster la durée du bilan de compétences en fonction des besoins du bénéficiaire dès lors que le nombre d'heures n'excède par la durée fixée par l'article L.6313-4 du Code du travail